

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du dix octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Patrick JOLIVEL, Sylvain ALIPRANDI, Catherine PATUREL, Dominique LEMAIRE-VEHENT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Yannick DURLIN, Cécile LEFAUCHEUR,
Alain SCHIRRER donne pouvoir à Pascal LEPETIT

Etait absente : Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD,

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 11

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2024 – N° 18

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (sauf pour la chasse), d'accorder les subventions.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 16 SEPTEMBRE 2024 : SDIS – N° 19

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce depuis le 1^{er} janvier 2024 la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours » en lieu et place de ses communes membres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours ».

PARTICIPATION FINANCIERE 2024 AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – N° 20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds de solidarité logement et rappelle que la commune s'est engagée dans un partenariat avec Eure-et-Loir Habitat pour des logements sociaux.

PROJET ARTISTIQUE ET CULTURELLE INTER COMMUNES – N° 21

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet d'adhésion ;
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec les communes membres.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 « FETES ET CEREMONIES » - N° 22

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

TOUR DE TABLE :

C.PATUREL informe que la crue subie cette semaine sur la commune n'a pas causé de dégâts

P.JOLIVEL informe que le quartier route de la cordelle, sablons a été sans éclairage public pendant plusieurs semaines Monsieur le maire l'informe que l'entreprise en charge de la maintenance a été sollicitée maintes fois avant d'intervenir.

M.BRETAGNE informe que la semaine bleue a été organisée la semaine dernière et a rencontré un vif succès avec 50 participants au Dianetum.

Le repas des anciens est organisé le 17 novembre à 12h. Les personnes qui souhaitent participer peuvent se joindre aux aînés avec une participation de 50 €. Les personnes de plus de 65 ans ne participant pas au repas peuvent demander un colis qui sera distribué le 21 décembre prochain.

Le Maire

La Secrétaire

Pascal LEPETIT

Madeleine BRETAGNE,